PROVINCE DE QUÉBEC

MRC DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE-DE-CLIFTON

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE-DE-CLIFTON TENUE AU BUREAU MUNICIPAL, SITUÉ AU 66, CHEMIN AUCKLAND, SAINT-ISIDORE-DE-CLIFTON LE 05 OCTOBRE 2026, À 19 H, SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. ANDRÉ PERRON, MAIRE.

Sont présents(e)s : Isabelle Bibeau, Monsieur Marc Bégin, Monsieur Pierre Blouin, Monsieur Denys Gosselin, Monsieur André Perron, Monsieur Shawn Brazel, Madame Marie-Michèle Turgeon, Madame Gabrielle Letarte-Dupré

Sont absents(e)s : Sarah Lévesque, Directrice générale, greffière-trésorière

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
4. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC
5. SUIVI DES COMITÉS ET REPRÉSENTATIONS POLITIQUES
  5.1. Rapport d'évènement incendie août et septembre 2026
6. CORRESPONDANCE
  6.1. Correspondance générale
  6.2. Cotisation et adhésion
  6.3. Demande d'appui
  6.4. Demande de don
  6.5. Invitation et représentation
7. ADMINISTRATION
8. TRANSPORT - VOIRIE
  8.1. Contrat de gré à gré déneigement des cours édifices municipaux et école
9. SÉCURITÉ PUBLIQUE
10. URBANISME
11. ENVIRONNEMENT
12. LOISIR ET CULTURE
  12.1. Souper de Noël employés
  12.2. Conteneur pour matériels en pratique libre - dépôt FRR volet 4
  12.3. Demande de subvention En Estrie ça bouge
  12.4. Spectacle de Réal Béland - 15 mai 2027
13. AVIS DE MOTION
14. PRÉSENTATION ET DÉPÔT DE RÈGLEMENT
15. ADOPTION DE RÈGLEMENT

16. TRÉSORERIE
16.1. Paiement des comptes
17. DIVERS
18. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC
19. CLÔTURE DE LA SÉANCE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents forment le quorum et M. André Perron, président d'assemblée, ouvre la séance à 19 h.

2026-10-01 **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par ***Pierre Blouin***

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2026-10-02 **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du contenu du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2026;

Il est proposé par ***Marc Bégin***

ET RÉSOLU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

ET QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2026, ayant été distribué à l'avance, soit considéré comme lu et adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Des citoyens sont présents et posent des questions durant la période de questions.

DIRECTIVES RELATIVES À LA PÉRIODE DE QUESTIONS :

Conformément au Règlement 2026-186 concernant la période de questions lors des séances du conseil municipal :

- La première période de questions, d'une durée de 15 minutes, porte sur tout sujet d'intérêt public et relatif aux compétences de la municipalité.
- La deuxième période de questions, d'une durée de 20 minutes, se limite aux sujets apparaissant à l'ordre du jour de ladite séance.

Tout membre du public présent, qui désire poser une question, devra :

- S'identifier au préalable (nom - lieu de résidence);
- S'adresser au président de la séance;
- Poser une seule question et une seule sous-question sur le même sujet;
- Chaque citoyen dispose de 3 minutes pour poser sa question.

Toutefois, toute personne pourra poser une nouvelle question ainsi qu'une nouvelle sous-question, lorsque toutes les personnes qui désirent poser une question l'auront fait, et ainsi de suite à tour de rôle, jusqu'à l'expiration de la période de questions.

Tout membre présent à cette rencontre publique doit :

- S'adresser en termes polis et ne pas user de langage injurieux ou diffamatoire;
- S'abstenir de crier, de chahuter, de faire du bruit ou poser tout autre geste susceptible d'entraver le bon déroulement de la séance;
- Obéir à une ordonnance de la personne qui préside la séance ayant trait à l'ordre et au décorum durant les séances du conseil.

Il se peut que nous ne soyons pas en mesure de répondre à votre question dans l'immédiat, nous allons la prendre en note et vous revenir plus tard avec la réponse.

Le président donne la parole aux citoyens présents dans la salle.

5. SUIVI DES COMITÉS ET REPRÉSENTATIONS POLITIQUES

Le maire et les membres du conseil déposent leurs rapports d'activités du dernier mois.

5.1. Rapport d'évènement incendie août et septembre 2026

Point d'information pour les membres du conseil municipal.

6. CORRESPONDANCE

2026-10-03 **6.1. Correspondance générale**

CONSIDÉRANT QUE la liste de la correspondance reçue depuis la séance ordinaire du 14 septembre 2026 a été déposée au conseil municipal;

CONSIDÉRANT QU'il est primordial de classer la correspondance selon le calendrier de conservation des archives;

Il est proposé par ***Denys Gosselin***

ET RÉSOLU de classer la correspondance selon le calendrier de conservation des archives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

6.2. Cotisation et adhésion

6.3. Demande d'appui

6.4. Demande de don

6.5. Invitation et représentation

7. ADMINISTRATION

8. TRANSPORT - VOIRIE

8.1. Contrat de gré à gré déneigement des cours édifices municipaux et école

Point reporté à une séance ultérieure du conseil municipal.

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

10. URBANISME

11. ENVIRONNEMENT

12. LOISIR ET CULTURE

2026-10-04 **12.1. Souper de Noël employés**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite reconnaître et remercier les employés pour leur travail et leur engagement tout au long de l'année;

CONSIDÉRANT QU'il est important d'inclure les conjoints des employés dans cette reconnaissance pour leur soutien tout au long de l'année;

CONSIDÉRANT QUE le souper de Noël représente une occasion de rassemblement et de renforcement des liens entre les membres de l'équipe;

Il est proposé par ***Marie-Michèle Turgeon***

ET RÉSOLU que le conseil approuve l'organisation du souper de Noël pour un montant maximum de 2 000 $;

QUE tous les employés(es) de la municipalité, les pompiers ainsi que les bénévoles ainsi que leurs conjoints(tes) sont officiellement invités à participer à cet événement afin de reconnaître leur contribution tout au long de l'année;

ET d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Sarah Lévesque, à en faire la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2026-10-05 **12.2. Conteneur pour matériels en pratique libre - dépôt FRR volet 4**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est admissible à recevoir un montant de 9 072 $ provenant du Fonds Vitalisation (FRR volet 4);

CONSIDÉRANT QUE l'achat d'un rangement de style container est admissible au Fonds Vitalisation (FRR volet 4) et que les coûts d'acquisition et d'installation seraient couverts par le montant de 9 072 $;

CONSIDÉRANT QUE l'acquisition d'un rangement de style container permettrait de ranger et de rendre accessible aux citoyens divers équipements sportifs au centre communautaire;

CONSIDÉRANT QUE ce rangement de style container permettrait de ranger le matériel nécessaire à l'entretien de la patinoire;

Il est proposé par ***Pierre Blouin***

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal autorise l'achat d'un rangement de style container et que ce dernier soit installé derrière le centre communautaire;

ET d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Sarah Lévesque, à en faire la dépense et à signer tous les documents nécessaires pour l'obtention des sommes disponibles du Fonds Vitalisation (FRR 4).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2026-10-06 **12.3. Demande de subvention En Estrie ça bouge**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est admissible pour déposer une demande d'aide financière au programme En Estrie ça bouge du Conseil sport loisir de l'Estrie (CSLE) pour un montant maximum de 11 900 $;

CONSIDÉRANT QUE le programme *En Estrie ça bouge* permet de financer 80 % du projet et que la part de la municipalité est de 20 % pour un montant maximum de 2 400 $;

CONSIDÉRANT QUE le projet déposé s'inscrit dans une volonté d'offrir une programmation d'activités innovantes pour bonifier la programmation de Plaisir d'hiver 2027;

CONSIDÉRANT QUE le projet déposé s'inscrit dans une volonté d'offrir des cours d'activités physiques aux citoyens à un coût réduit;

Il est proposé par ***Gabrielle Letarte-Dupré***

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal autorise le dépôt d'une demande d'aide financière d'un montant maximum de 11 900 $ dans le cadre du programme *En Estrie ça bouge* et que la part municipale soit de 2 400 $ plus les taxes applicables;

ET QUE la réservation des activités soient faites seulement si la réponse de la demande d'aide financière est positive;

ET d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Sarah Lévesque, à en faire la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2026-10-07 **12.4. Spectacle de Réal Béland - 15 mai 2027**

CONSIDÉRANT QUE le nouveau centre communautaire est disponible pour organiser des activités et des événements pour les citoyens de Saint-Isidore-de-Clifton et pour les non-résidents;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pour objectif d'utiliser le nouveau centre communautaire à son plein potentiel;

CONSIDÉRANT QUE les dates de spectacles doivent être choisies plusieurs mois à l'avance;

CONSIDÉRANT QU'il est prévu que la vente des billets couvrira le cachet de l'artiste à réserver;

CONSIDÉRANT QUE les ventes de bar vont couvrir une partie des autres dépenses;

CONSIDÉRANT QUE le cachet de l'artiste Réal Béland est de 5 000 $;

Il est proposé par ***Denys Gosselin***

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal autorise la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Sarah Lévesque, à signer le contrat pour réserver l'artiste Réal Béland pour un spectacle le samedi 15 mai 2027 pour un montant maximum de 5 000 $;

ET d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Sarah Lévesque, à en faire la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

13. AVIS DE MOTION

14. PRÉSENTATION ET DÉPÔT DE RÈGLEMENT

15. ADOPTION DE RÈGLEMENT

16. TRÉSORERIE

2026-10-08 **16.1. Paiement des comptes**

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et secrétaire-trésorière et aux autorisations de paiement des comptes en regard des décisions prises dans le cadre des séances antérieures;

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte la liste des comptes payés et à payer faite conformément aux engagements de crédits pris par le conseil;

Il est proposé par ***Shawn Brazel***

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer totalisant 226 813,23 $ (dépenses de fonctionnement de 145 654,22 $, des dépenses incompressibles de 70 324,35 $ et des dépenses d'investissement de 10 834,66 $) en référence aux chèques 202600730 à 202600822 et d'autoriser la secrétaire-trésorière à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit. Les dépenses autorisées en vertu du règlement 2022-159 totalisent 22 803,35 $. Les salaires versés et les retenues à la source pour le mois précédent totalisent un montant de 50 120,84 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

17. DIVERS

La conseillère Mme Gabrielle Letarte-Dupré informe les citoyens des prochaines activités à venir: spectacle Turn Back Time le 30 octobre et les cours de yoga.

18. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Des citoyens sont présents et posent des questions durant la période de questions.

2026-10-09 **19. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par ***Gabrielle Letarte-Dupré***

de clore la présente session à ***19 h 45***, l'ordre du jour étant épuisé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Je, André Perron, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142.2 du Code municipal.



André Perron, maire



Sarah Lévesque, directrice générale
greffière-trésorière